



AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3/2024/0048	30.01.24	X			X		IKO REAL ESTATE	Excavation des terres polluées et chantier d'excavation autre que la roche	5, rue des Bruyères à Howald	20.11.24	05.12.24
3B/2024/0078	21.10.24	X			X		ADM. BATIMENTS PUBLICS	Modification du délai de mise en exploitation	119, rue du Cimetière à Luxembourg	20.11.24	05.12.24
3A/2024/4172/174	07.11.24	X		X			COMAT SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou type MI35D	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.11.24	05.12.24
3A/2024/4295/174	15.11.24	X		X			NAUTILUS BAD KULTUR SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Doosan type BSL16N-7	11, rue de Contern à Itzig	27.11.24	12.12.24
3A/2024/4328/174	18.11.24	X		X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L-506	10, rue des Bruyères à Howald	27.11.24	12.12.24
3A/2024/4329/174	18.11.24	X		X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou Ulm 412H	10, rue des Bruyères à Howald	27.11.24	12.12.24
3/2024/0250	11.09.24	X			X		IKO REAL ESTATE	Excavation des terres polluées et chantier d'excavation autre que la roche	22, rue des Bruyères à Howald	27.11.24	12.12.24
1/2024/0141/181	19.03.24		X	X			ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radioélectriques fixe	537, route de Thionville à Alzingen	20.11.24	30.12.24
3/2024/0199/168	23.07.24		X	X			LUXENERGIE SA	Modification des installations	Rue du Couvent à Howald	20.11.24	30.12.24
3/2023/0338/181	20.12.23		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site radioélectriques fixe	34, Rue Rangwee à Howald	20.11.24	30.12.24
3A/2024/3815/176	13.11.24		X	X			MPG SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de M. Becca Aldo	37, rue de Roeser à Alzingen	20.11.24	30.12.24
3A/2024/3867/176	13.11.24		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'une grue d'atelier Fenix type ELV-230/5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.11.24	30.12.24
3A/2024/3868/176	13.11.24		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'une grue d'atelier Fenix type ELV-230/5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.11.24	30.12.24
1/2024/0307	26.06.24		X		X		ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique site 246 Fentange Tango Power	Section D à Fentange	20.11.24	30.12.24
3A/2024/4034/168	24.10.24		X	X			BURGER BROS SARL	Exploitation d'un dépôt de gaz	13, rue des Joncs à Howald	27.11.24	06.01.25
1/2023/0654/160	07.12.23		X	X			ORCHIMONT SA	Exploitation d'une station service et dépôt d'essence 1/2022/0014	40, Rue Rangwee à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3846/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L-504 COMPACT	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3848/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou type MRT 1845	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
1/2024/0141	28.11.24		X		X		ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique site 427 Fentange Post Tower	Route de Thionville à Alzingen	04.12.24	13.01.25
3A/2024/4075/176	27.11.24		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. WILGE-ROESGEN	32, Rue Auguste Scholer à Howald	04.12.24	13.01.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté. A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 4 décembre 2024
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Marc LIES